

Avis voté en plénière du 11 septembre 2018

## TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone?

## Déclaration du groupe Artisanat

Si les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité ne se sentent pas directement concernées par les enjeux du changement climatique, une majorité avoue avoir volontairement mis en place des actions afin de réduire l'impact environnemental de son activité.

Telle est la conclusion d'une enquête conduite en 2015 auprès de ressortissants des secteurs de l'artisanat.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais la conséquence d'actions collectives menées au niveau de certains métiers de l'alimentaire, du bâtiment et des services, ou au niveau de certains territoires.

Ce résultat autorise également un certain optimisme, quant à l'engagement environnemental des TPE-PME.

Il serait vain de chercher à leur imposer une réglementation équivalente à celle des grandes structures, alors qu'elles n'ont ni les mêmes moyens financiers, ni les mêmes ressources humaines ou techniques pour y faire face.

Au contraire, comprendre les contraintes et les réticences qui leur sont spécifiques, permet d'identifier les leviers favorables à leur implication.

C'est le choix fait par cet avis ; le groupe de l'artisanat le salue car c'est le seul qui lui semble opérant pour activer une large mobilisation.

L'accompagnement des TPE-PME est un levier essentiel.

Dans ce cadre, les organisations professionnelles comme les chambres consulaires ont tout leur rôle à jouer, en partenariat avec l'ADEME, les collectivités locales, les pôles d'innovation de l'artisanat.

Leur premier défi est de lever la crainte tenant à considérer l'adoption d'une démarche environnementale comme complexe et coûteuse.

Leur second défi est de susciter une dynamique auprès des acteurs économiques d'une profession ou d'un territoire, en s'appuyant sur une offre de conseil et d'outils adaptés à la taille et à l'activité des entreprises visées, à l'instar de ce qui existe déjà dans certains secteurs de l'artisanat.

La prise de conscience des atouts économiques attachés à la performance environnementale est un autre levier primordial pour inciter des dirigeants et salariés de TPE-PME à s'engager.

Il faut démontrer que, par des actions simples, leur consommation d'énergie, d'eau, de matières premières peut être optimisée, leurs déchets réduits, avec finalement une amélioration des résultats de l'entreprise.

Ils doivent être convaincus que des efforts environnementaux sont également un élément de différenciation pour conquérir de nouveaux clients, attirer de nouveaux collaborateurs ou répondre à des appels d'offre.

Ainsi, le succès de chaque action collective dépend de sa capacité à faire rimer investissement environnemental et avantage économique. Ce n'est pas anodin si la dernière opération de l'ADEME pour cibler les TPE-PME, affiche clairement un tel lien (« TPE-PME, gagnantes sur tous les coûts »).

Il existe cependant des volets sur lesquels il peut être difficile, pour ces entreprises, de faire évoluer leurs pratiques. C'est le cas des produits ou matériels utilisés pour leurs fabrications ou leurs services et sur lesquels elles n'ont pas de maîtrise directe (fournitures, véhicules professionnels...).

En connaître les impacts CO2 leur serait utile, à condition toutefois qu'elles disposent de solutions alternatives d'approvisionnement ou d'équipement.

C'est pourquoi, la « réflexion bas carbone » doit progresser au niveau des filières avec tous les acteurs professionnels de l'amont et de l'aval.

C'est pourquoi également, les politiques publiques encourageant les investissements respectueux de l'environnement doivent être poursuivies et même accélérées.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.